PORTES D'ARIÈGE PYRÉNÉES

LE MAGAZINE D'INFORMATION DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de Communes Portes d'Ariège Pyrénées

EN BREF

De nouveaux véhicules pour la collecte des déchets

ACTUALITÉS

Nouveaux statuts pour un nouvel EPCI

DOSSIER

LE PÔLE Petite Enfance

UNE COMPÉTENCE ÉLARGIE

#1

JANVIER 2018

EDITO

Un an déjà qu'en application de la loi « NOTRe » la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées est née de la fusion des Communautés de communes de Saverdun et Pamiers. Cette nouvelle communauté qui représente 40 000 habitants, soit 25 % de la population de notre département, peut être fière de la part particulièrement importante qu'elle occupe dans l'économie Ariégeoise.

Aujourd'hui, nous pouvons dire que cette fusion s'est réalisée dans de bonnes conditions, grâce à la volonté des élus, mais aussi grâce aux similarités qui existaient déjà entre nos deux communautés. En effet, de nombreuses compétences communes ont pu être renforcées et d'autres étendues. C'est le cas de la compétence Petite Enfance qui existait déjà dans la Communauté de Communes de Pamiers et qui a pu être étendue à l'ensemble du territoire. Il s'agit d'un véritable service de proximité, qui va permettre aux parents qui travaillent dans une commune différente de leur domicile de pouvoir disposer d'une place dans une des nombreuses crèches de la Communauté.

La création d'entreprises et l'emploi restent des priorités. Nous nous efforçons d'agir dans ces domaines afin de nous maintenir, si possible, à la première place de la Région Occitanie (statistique INSEE) en matière de création d'emplois et d'entreprises.

Nous sommes très attentifs à l'aménagement du territoire et tout est mis en œuvre, avec la plus grande attention, pour faciliter la réhabilitation de logements privés ou collectifs, pour améliorer la qualité de vie, les transports, la sécurité.

Cette fusion a permis de resserrer certains liens et je tiens à remercier particulièrement tous les agents municipaux et intercommunaux qui apportent leur pierre à l'édifice communautaire par la qualité de leur travail et leur dévouement au service des administrés.

Je vous présente des vœux très sincères en ce début 2018 et souhaite vivement poursuivre avec l'ensemble des élus le travail engagé, dans le même climat d'entente et de respect qui participe à la force de notre territoire.

André TRIGANO
Président de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées

Contactez-nous

- ***Siège Social :***

Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées
5, rue de la Maternité 09100 Pamiers
contact@ccpap.fr I 05.34.01.21.73

- ***www.facebook.com/ccpap***

Une page dédiée aux actualités de la CCPAP et de ses services

- ***www.ccpap.fr***

Notre nouveau site est en cours création et sera bientôt mis en ligne. Merci de votre compréhension.

Tirage : 16.000 exemplaires I Directeur de la publication : André TRIGANO
Conception : Service communication I Crédits photos : CCPAP
Impression : IPS Saint-Jean de Verges I RCS : 419532056 FOIX

Pour recevoir la première édition de notre newsletter

ABONNEZ-VOUS !

C'est simple et gratuit

Envoyez un e-mail :
« Abonnement à la newsletter »
communication.ccpap@gmail.com

Sommaire

4 nouveaux statuts

6 zones d'activités

8 déplacement climat

9 GEMAPI

10 tourisme

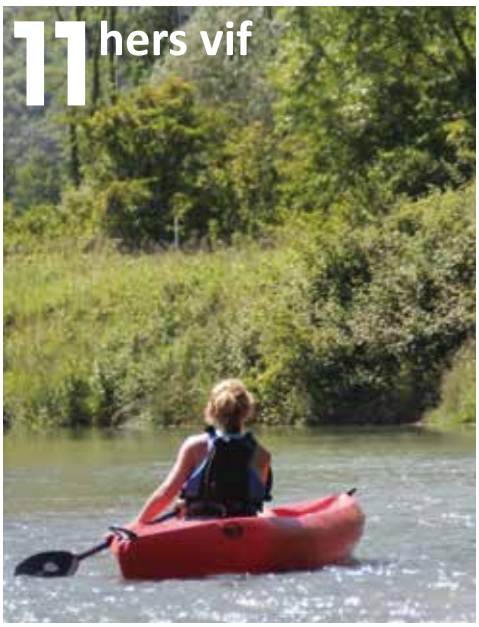
11 hers vif

12 habitat

14 ANRU

15 refuge

16 petite enfance

22 en bref...

24 focus «patrimoine» sur nos villages

Actualités

Nouvel EPCI, nouveaux statuts

Le conseil communautaire a adopté de nouveaux statuts, applicables au 1er janvier 2018, qui placent les domaines d'action et d'intervention de la communauté au coeur de la vie quotidienne des habitants

MAIS, QUE FAIT LA CCPAP ?

DES COMPETENCES MAINTENUES

CADRE DE VIE

- Collecte et traitement des déchets ménagers
- Aménagement et entretien de la voirie
- Capture des animaux errants (fourrière) et accueil au sein d'un refuge

HABITAT

- Programme local de l'habitat
- Soutien à la rénovation des façades
- Soutien à l'amélioration des logements, à la rénovation énergétique, lutte contre l'habitat indigne
- Soutien à l'accès au logement des personnes en situation de handicap
- Aides financières pour soutenir la construction ou la réhabilitation de logements publics à loyer modéré
- Entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

POLITIQUE DE LA VILLE

- Participation au contrat de ville de Pamiers
- Animation et coordination des dispositifs «contrat de ville» liés à l'habitat
- Participation au financement d'études pré-opérationnelles dans le cadre du projet ANRU (rénovation urbaine)

DES COMPETENCES NOUVELLES

ENVIRONNEMENT

- Préservation de la qualité des eaux
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Dossier suivi par Philippe Calleja,
Vice-Président en charge de l'administration générale.

CULTURE

- Soutien à l'animation et à l'éducation culturelle
- Actions de valorisation et d'inventaire du patrimoine
- Mise en réseau des médiathèques communales dans le cadre d'une politique de lecture publique

PETITE ENFANCE

- Accueil des enfants au sein de crèches collectives ou de crèches familiales situées à Mazères, Pamiers, Saint-Jean du Falga, Saverdun, La Tour-du-Crieu

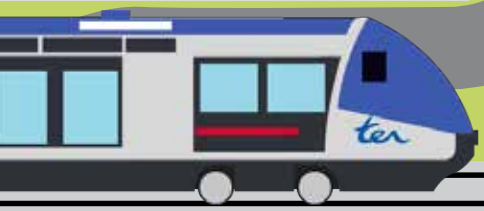

DES COMPETENCES RENFORCEES OU ETENDUES A L'ENSEMBLE DU NOUVEAU TERRITOIRE

ECONOMIE

- Aménagement et gestion des zones d'activités économique de Pamiers (zones de Gabrielat, de Pic, du Chandelet, du village auto) et de Mazères (zones de Garaoutou et de Bonzom)
- Actions de développement économique portant notamment sur l'aide à l'implantation d'entreprises

TOURISME

- Animation d'un office de tourisme intercommunal
- Aménagement et entretien de sentiers de randonnée
- Aménagement de la navigabilité des rivières Ariè[illegible]e et Hers pour la pratique du canoé et du kayak

Des zones d'activités qui font le plein !

La CCPAP représente aujourd'hui le poumon économique de l'Ariège avec plus de 15.000 emplois et 4.000 entreprises.

Même si le secteur de l'aéronautique reste un axe fort, le territoire a su accompagner un développement équilibré avec, en plus de l'industrie, le commerce, l'artisanat et le service. Cette stratégie permet de limiter les risques en cas de crise ou de récession sur l'un des secteurs d'activités.

Deux zones d'activités étaient gérées par la Communauté de communes des portes d'Ariège Pyrénées en 2017 : La zone de Gabriélat à Pamiers et la zone des Pignès à Mazères.

Celles-ci connaissent un réel succès et la phase de commercialisation s'est accélérée au cours de l'année.

Les Pignès

en quelques chiffres :

25 entreprises implantées

112 salariés

7 hectares cédés

Gabriélat

en quelques chiffres :

16 entreprises implantées

410 salariés

30 hectares cédés

Plus de renseignements sur :

www.gabrielat.fr

« L'emploi et le développement économique au cœur de notre stratégie intercommunale »

VOUS AVEZ UN PROJET DE CRÉATION D'ENTREPRISE OU DE DÉVELOPPEMENT ?

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS ACCOMPAGNER

- Christian BARRIERE, Vice Président en charge du développement économique
- Jacques SOULA, Direction du développement économique - Contact : 05.34.01.03.03 jacques.soula@ville-pamiers.fr

5 NOUVELLES ZONES EN 2018 GÉRÉES PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La fusion entre les deux Communautés de communes a entrainé des transferts de compétences. C'est à ce titre que 5 zones complémentaires viennent d'intégrer le patrimoine intercommunal.

LE VILLAGE AUTOMOBILE (PAMIERS)

Création unique en son genre en Ariège et articulé autour de 12 concessions automobiles regroupant 16 marques, cette zone affiche aujourd'hui complet et attire une clientèle qui vient de l'ensemble du département et au-delà…..

LA ZONE DU CHANDELET (PAMIERS)

Située dans le prolongement de la zone de la Bouriette et du Village auto, ce pôle est dédié à l'équipement de la personne et l'équipement de la maison. Il compte aujourd'hui 11 entreprises et 40 emplois.

LA ZONE D'ACTIVITÉ DE PIC

Créée depuis 1967, la zone d'activités de Pic est la plus importante zone du département avec 153 entreprises et 1685 emplois. Elle est constituée d'un grand nombre de petites et moyennes entreprises industrielles et artisanales.

LA ZONE DE GARAOUTOU

Cette zone artisanale créée dans les années 70 accueille aujourd'hui une douzaine d'entreprises. Parmi elles, on compte des entreprises leader dans leur domaine telles que Gardner Aerospace et Mazères aviation…

LA ZONE DE BONZOM

La zone logistique de Bonzom accueille des entreprises consommatrices d'espace comme Denjean logistique, Keolis ou encore Taramm et très prochainement le Groupe HBF spécialisé dans l'équipement électrique, l'éclairage et la décoration, la domotique et la sécurité.

Ils s'installent à

zone d'activités gabrielat PAMIERS / ARIÈGE-PYRÉNÉES

SARL BOUDENNE PEDOUSSAUT

Cette société est spécialisée dans la construction de maisons neuves et rénovation clef en main. Elle compte aujourd'hui un effectif de 13 salariés. L'entreprise est en capacité de gérer un chantier du début à la fin des travaux. Tous les corps de métier y sont présents, ce qui permet d'optimiser au maximum le déroulement des opérations.

GROUPE HOLDING ANTOINE

Cette entreprise représente plus de 41 salons de coiffure et 170 collaborateurs sur l'ensemble de Midi-Pyrénées. Son Président, Antoine LIMA, a souhaité installer sur la zone son centre administratif et également le centre de formation du groupe.

Un Plan Climat et un Plan Déplacement

Depuis le 1er janvier 2017, les intercommunalités de plus de 20.000 habitants sont tenues d'élaborer un Plan Climat-Air-Énergie Territorial, aussi connu sous l'acronyme « PCAET » ou encore « Plan Climat ». C'est pourquoi, les élus du SCoT de la Vallée de l'Ariège ont souhaité mutualiser leurs moyens, en s'engageant au sein d'une démarche commune.

Depuis 1996, le législateur a imposé la planification des déplacements pour les territoires de plus de 100.000 habitants dans un dossier très formalisé : le plan de déplacements urbains. Si les territoires de plus petite échelle ne sont pas soumis à cette obligation, ils ont la possibilité, eux aussi, de s'engager dans une démarche volontaire de planification des déplacements.

C'est ce que les élus du SCoT de la Vallée de l'Ariège ont décidé de faire en lançant l'élaboration d'un Plan Global de Déplacements. L'objectif prioritaire est de maîtriser les déplacements effectués en voiture particulière en impulsant de nouvelles formes d'éco-mobilités.

L'objectif est de répondre aux besoins de mobilités tout en :

- Promotionnant le réflexe « mobilité durable »,
- Favorisant le report vers des modes de déplacements durables,
- Concourant à la réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre, liés aux déplacements de personnes et de marchandises, enjeu prioritaire du Plan Climat.

Plus d'informations

Consultez le site internet du SCoT de la Vallée de l'Ariège : www.scot-vallee-ariege.fr
Contact : Amandine Coureau I Syndicat Mixte du SCoT
contact@scot-vallee-ariege.fr I 05.61.60.42.91

Une co-production mise en synergie

Le changement climatique entraîne l'émergence de nouvelles menaces pour le tissu d'acteurs locaux, mais également l'apparition de nouvelles opportunités. Ces enjeux nous incitent à innover et à créer un nouveau modèle de développement intégré.

Cette démarche doit être largement partagée, concertée, et enrichie par les apports de chacun. C'est pourquoi une vaste enquête a été menée pour lancer la dynamique.

L'association du plus grand nombre se fera aussi au travers de réunions publiques, d'ateliers de travaux avec les Conseils de développement locaux, etc.

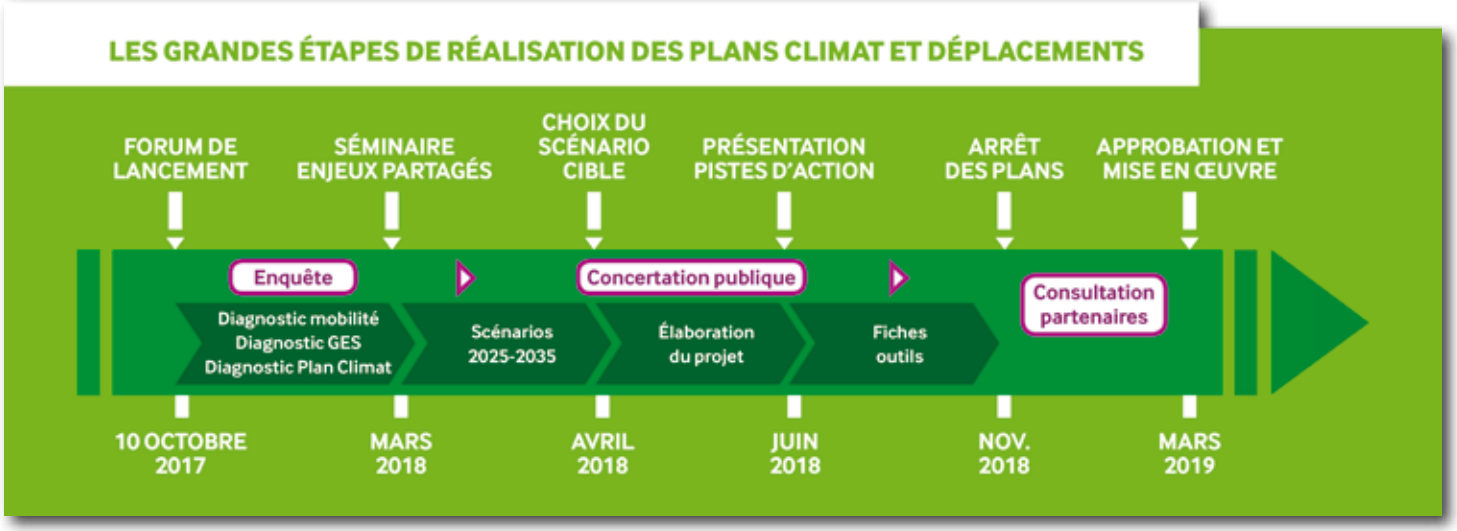

Une nouvelle compétence obligatoire depuis le 1er janvier 2018

La GEMAPI, qu'est-ce que c'est ?

Au 1er janvier 2018, une nouvelle compétence en matière de «gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations» dite GEMAPI entrera en vigueur.

La Communauté de communes pourra ainsi aborder de manière conjointe :

- ***la prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques*** : gérer les ouvrages de protection contre les inondations, faciliter l'écoulement des eaux notamment par la gestion des sédiments, gérer des zones d'expansion des crues, gérer la végétation dans les cours d'eaux et leurs abords immédiats,
- ***et l'urbanisme*** : mieux intégrer le risque d'inondation et le bon état des milieux naturels dans l'aménagement de son territoire et dans les documents d'urbanisme communaux.

Le risque d'inondation ou les atteintes à la qualité des milieux ne connaissant pas les frontières administratives, les intercommunalités pourront transférer cette mission à des syndicats «rivière» ayant les capacités techniques et financières nécessaires pour mener à bien les opérations.

Notre territoire est concerné pour les rivières et cours d'eau suivants : l'Ariège, Le Crieu, l'Hers, le Douctouyre, l'Estrique et la Lèze.

C'est le Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) qui a vocation à préciser la nature des interventions associées à cette nouvelle compétence, à l'échelle du bassin versant.

Pour financer cette nouvelle compétence, la taxe GEMAPI va être appliquée sur notre territoire.

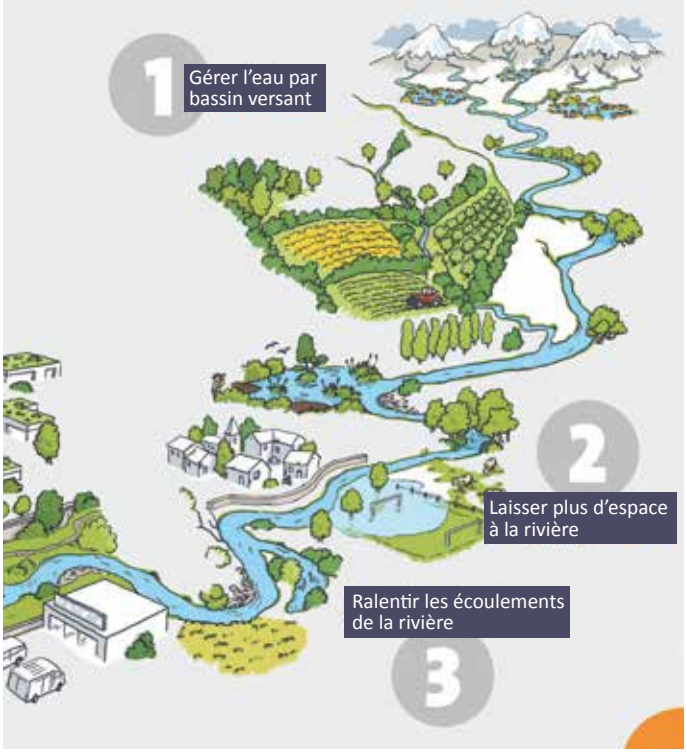

La GEMAPI change t'elle le rôle des propriétaires riverains des cours d'eau ?

L'exercice de la compétence GEMAPI ne remet pas en cause les droits et devoirs des propriétaires : le propriétaire riverain est toujours responsable de l'entretien courant du cours d'eau et de la préservation des milieux aquatiques situés sur ses terrains en contrepartie du droit d'usage de l'eau et du droit de pêche. Le propriétaire riverain est toujours responsable de la gestion de ses eaux de ruissellement.

La collectivité peut se substituer aux propriétaires en cas de manquements, d'urgence ou d'intérêt général.

Dossier suivi par Jean Guichou, Vice-Président en charge de l'environnement.

Office de Tourisme

La fusion des deux anciennes Communautés de communes a entraîné aussi la fusion des offices de tourisme : de «Saverdun - Mazères», d'une part et du «Pays de Pamiers», d'autre part. Un nouvel établissement public administratif, l'Office de Tourisme des Portes d'Ariège Pyrénées, a vu le jour en septembre 2017.
Les deux accueils existants sont maintenus à Pamiers et à Saverdun.
Un accueil supplémentaire est assuré, pendant l'été, à Mazères.

BIENVENUE À **SAVERDUN**

- Aire de Periès 09700 SAVERDUN

05.61.60.09.10 I oti@saverdun.fr

Horaires : Hors saison

Le lundi de 14h00 à 18h00 les mardis, jeudis et vendredis: 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00
Le mercredi de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

Horaires : Juillet-août

Tous les jours: 9h00-18h30

- Point information de Mazères

Rue Gaston de Foix 09270 MAZERES
05.61.69.31.02

Horaires : du 15 juin au 31 août

Du mardi au samedi : 10h00-12h30 et 14h00-18h00

Dossier suivi par Bernard Séjourné,
Vice-Président en charge du tourisme.

BIENVENUE À **PAMIERS**

- Boulevard Delcassé 09103 Pamiers

05 61 67 52 52 I info@ot-pamiers.fr

Horaires :

Lundi : 14h-18h Mardi à Vendredi : 9h-12h / 14h-18h
Samedi : 10h-13h / 14h-18h

A votre disposition, toute l'année :

- Vente de séjours touristiques
- Vente des cartes de pêches
- Circuits de tourisme vert
- Vitrine de nos producteurs et produits du terroir
- Topoguides Cyclo/VTT et Randonnées pédestres
- Nombreux sentiers de randonnée.
- Visites guidées et commentées.
- Toute l'offre touristique Intercommunale, Départementale, Régionale et à la demande, Nationale.
- Deux sites Internet :
www.tourismeariege-saverdun-mazeres.fr
www.ot-pamiers.fr
(en attendant la création d'un site unique)

Découverte de l'Hers Vif

Encourager les sports « nature » et sensibiliser à la préservation de l'environnement

L'objectif est la mise en sécurité de la navigation en canoë-kayak sur la rivière et l'installation de panneaux d'interprétation de la faune et de la flore environnantes, tout en incitant les promeneurs à découvrir aussi le patrimoine et les attraits touristiques du territoire.

A chaque étape, des chemins permettent de rejoindre les sentiers de randonnée et les centres historiques des villages traversés.

22,5 km de Gaudiès à Calmont

- Gaudiès – Belpech : 4 km
- Belpech – Mazères : 11 km
- Mazères – Calmont : 7,5 km

La navigabilité est assurée pendant l'été grâce à la régulation du niveau de l'eau pour l'irrigation : débit minimum assuré de 3,5 m³/seconde à Calmont.

Accessibilité : des aménagements sont à l'étude pour créer des embarcadères/débarcadères accessibles sur les tronçons sans franchissement de barrage :

- Belpech (pont de Marty) – Mazères (camping)
- Mazères (Domaine des Oiseaux) – Calmont (plage)

A Gaudiès, le rocher

Une coopération territoriale structurante

4 communes, 3 communautés de communes, 3 offices de tourisme, 3 départements, 2 Groupements d'Acteurs Locaux coopèrent pour porter ce projet qui bénéficiera de fonds européens. Entouré des spécialistes de l'environnement que sont l'ANA, MIGADO et la Fédération de pêche de l'Ariège (animatrice du site NATURA 2000), mais aussi des Comités départementaux de Canoë-Kayak et des services de l'Etat, ce projet bénéficie des meilleurs spécialistes en la matière. Il verra le jour entre 2018 et 2020. Mais la pratique du canoë est d'ores et déjà possible !

Un tourisme vert

Ce projet a aussi pour objectif de favoriser des activités touristiques respectueuses de l'environnement, en partenariat avec les acteurs du territoire. La présence du Domaine des Oiseaux sur le parcours de la promenade est un atout majeur pour la mise en valeur de l'Hers Vif, une rivière à découvrir...

A Mazères, le Domaine des Oiseaux

Amélioration de l'habitat
S'engager à vos côtés...

La Communauté de communes s'engage pour aider les propriétaires qui veulent vivre dans un logement mieux isolés ou adapté à leur état de santé. Elle soutient aussi ceux qui veulent faire des travaux pour que leurs locataires gagnent en confort et aussi pour encourager ceux qui donneront une nouvelle vie à un immeuble vacant ou dégradé. Un zoom sur les dispositifs existants et sur le rôle de la CCPAP.

Je suis propriétaire du logement que j'occupe, ai-je droit à des subventions pour mes travaux ?

Sur l'ensemble du territoire, des subventions sont mobilisables sous condition de ressources. Il suffit de contacter les animateurs (coordonnées ci-après) pour savoir si le foyer fiscal répond à ces critères. Les travaux subventionnés sont les travaux d'amélioration thermique (isolation des combles, changement de fenêtres, nouvelle chaudière…) qui permettront une importante économie d'énergie et les travaux d'aide au maintien à domicile. Ces subventions peuvent couvrir une grande partie des travaux mais les dossiers doivent être déposés avant le début du chantier. Plusieurs financeurs sont sollicités : ANAH, CCPAP, CD09 et Région. Un seul dossier est constitué, avec l'aide de l'animateur, qui se déplace à domicile.

Et si je veux revendre ma maison ?

Percevoir les subventions engage le propriétaire à occuper les lieux pendant 6 ans. Mais tout n'est pas figé. En cas de force majeure cette clause ne s'applique pas : départ en maison de retraite, décès… En cas de vente, les subventions doivent être restituées proportionnellement : s'il restait deux ans à courir (par exemple) un tiers des subventions doit être restitué sur le montant de la vente.

Et si je veux seulement faire des travaux de façades ?

La Communauté de communes, avec l'aide du Conseil Départemental de l'Ariège, est là pour soutenir les propriétaires. Des périmètres ont été définis par les élus. Il s'agit globalement des centres villes et des centres de villages. Cette subvention est faite pour embellir l'espace public qui bénéficie à tous. Là aussi, il faut contacter les animateurs avant les travaux. Ils accompagneront le propriétaire dans la démarche. De la constitution du dossier jusqu'au paiement de la subvention qui, pour tous types de dossiers, intervient après les travaux.

Et si j'ai des locataires dans mon logement ?

Les subventions sont aussi disponibles pour les propriétaires qui louent leur logement. Pour une réhabilitation complète ou pour des travaux d'amélioration énergétique, les aides sont conditionnées à la signature d'une convention avec l'ANAH pour 9 ans. Le propriétaire s'engage alors à louer à un loyer plafonné et à des locataires répondant à des conditions de ressources.

Ce dispositif s'applique également à des propriétaires qui souhaitent acheter un immeuble pour y faire de très gros travaux, le diviser en appartements. Dans ce cas le programme réalisé (nombre de logement, taille…) est construit avec l'animateur de la CCPAP.

avant travaux

après travaux

- *VMC*
- *Isolation*
- *Chaudière*
- *Poêle à granulés*

Pourquoi y-a-t-il des subventions si importantes pour le centre-ville de Pamiers ?

Pour les façades, comme pour les travaux d'amélioration de l'habitat, les subventions sont plus importantes pour les projets situés dans le centre ville de Pamiers.

En 2014 cette partie du territoire a été désignée «quartier prioritaire de la politique de la Ville» par les services de l'Etat. Cela signifie que dans cette zone les habitants ont des ressources plus faibles. Il a également été constaté que les logements occupés sont en plus mauvais état et que les immeubles vacants sont très difficiles et très couteux à réhabiliter.

L'Etat a demandé à tous les partenaires de « faire mieux et plus » pour gommer à terme les inégalités entre ce quartier et le reste du territoire. C'est pourquoi, en réponse à cette demande, la Communauté de communes augmente les aides sur ce périmètre.

Pour les projets locatifs, ces subventions majorées viennent compenser des coûts de travaux très importants mais elles sont aussi conditionnées et permettent par exemple de s'assurer que les logements seront suffisamment grands et qualitatifs pour que de nouvelles familles viennent s'installer : bien isolés, avec des annexes, parfois des sorties et des garages…

CONTACTS

prenez rendez-vous

- ***Frédéric COIFFARD***

Service Habitat à Pamiers
5 rue de la maternité
05 34 01 21 73
frederic.coiffard@ccpap.fr
(pour les communes de l'ancienne CC du Pays de Pamiers)

- ***Florian BIFFI***

Cabinet URBANIS
05 62 2141 71
florian.biffi@urbanis.fr
(pour les communes de l'ancienne CC du canton de Saverdun)

Permanences à la :

- ***Mairie de Mazères***
rue de l'hôtel de ville
- Jeudi 4 janvier 2018
- Jeudi 1er février 2018
- Jeudi 1er mars 2018
- Jeudi 29 mars 2018

- ***CCPAP à Saverdun***
12 rue Sarrut
- Jeudi 18 janvier 2018
- Jeudi 15 février 2018
- Jeudi 15 mars 2018
- Jeudi 12 avril 2018

Pour les locataires que fait-on ?

Aider les propriétaires à proposer des logements locatifs rénovés et économes en énergie permettra au final plus de confort pour les familles qui en seront locataires. Les locataires qui estiment que le logement qu'ils louent ne répond pas aux normes et/ou présente un danger pour leur santé peuvent également solliciter une visite de l'animateur de la CCPAP qui accompagnera le maire de la commune concernée pour engager une procédure en direction du propriétaire et faire réaliser les travaux nécessaires. La CCPAP est également désormais l'interlocutrice des organismes Hlm et doit définir avec eux leurs projets de réhabilitation et de construction pour les années à venir. Elle participera financièrement à ces projets.

Pourquoi est-ce la Communauté de Communes qui intervient ?

La Communauté de Communes exerce la compétence habitat. Parce que le parcours de chacun ne se limite pas à la commune qu'il occupe, cette question doit s'envisager à une plus grande échelle. De la vie étudiante en studio de centre-ville à l'achat d'une maison de village, en passant par un logement locatif social en couple dans une des communes centre, ce que l'on appelle la « trajectoire résidentielle » s'analyse à l'échelle de plusieurs communes.

C'est pour adapter au mieux la production et la réhabilitation de logements aux actuels et futurs habitants du territoire que la Communauté de communes se lancera dès 2018 dans la réalisation d'un PLH : Programme Local de l'Habitat. Un grand et beau chantier à suivre…

Dossier suivi par Claude Deymier, Vice-Président en charge de l'habitat, du cadre de vie et de l'urbanisme.

Le projet de renouvellement urbain de Pamiers

C'est quoi ?

La Communauté de communes et la ville de Pamiers sont engagées dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain d'intérêt régional. Il s'agit d'un projet urbain global pour les 10 à 15 prochaines années qui cible des opérations précises : habitat, commerces, aménagements, équipements, etc.

Indissociable du contrat de ville signé en 2014, le projet va intervenir de manière ambitieuse sur le cadre de vie pour redynamiser le quartier prioritaire. Cette démarche bénéficiera d'un soutien financier important de l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain (ANRU) et des autres partenaires.

Une stratégie globale a été arrêtée en juillet dernier et plusieurs opérations sont à l'étude pour aboutir prochainement à la signature d'une convention pluriannuelle avec l'ANRU jusqu'en 2024.

Quel intérêt pour la Communauté de communes ? Quel point positif pour les habitants ?

« Un centre-ville dynamique, rayonne plus largement que ses propres limites administratives », c'est en tout cas le pari qui est fait dans ce projet qui vise à doper l'attractivité de Pamiers et de ses alentours.

La ville-centre dispose de nombreux atouts qui profitent à tous les habitants de la communauté de communes et notamment aux jeunes.

Sur le plan de l'habitat et des mobilités, des interactions sont aussi à considérer en favorisant la mixité sociale et la cohésion territoriale pour se projeter vers un avenir commun.

Comment associe-t-on les habitants au projet ?

On associe les habitants au projet en travaillant régulièrement avec le conseil citoyen de Pamiers.

Une participation citoyenne a également été engagée en parallèle des études pour que les professionnels puissent prendre en compte «l'expertise d'usage» des habitants dans leurs propositions. Il est aussi important d'informer pour permettre à tous de s'exprimer.

Pour cela, les collectivités ont organisés :
- 9 diagnostics et deux séances de restitution ;
- 3 ateliers autour des maquettes et propositions ;
- des aménagements participatifs et éphémères dans le quartier du Foulon : Afin de « tester par l'usage » (avec l'aide d'associations).

Quelles seront les premières actions du projet ?

Quelques opérations emblématiques à venir :

En partie Nord du centre-ville :
« Réinstaller de nouvelles familles »

Projet urbain attractif et de qualité, basé sur les atouts du secteur, avec : de l'habitat, des équipements, de nouveaux espaces publics ;

Dans les quartiers sud d'habitat social :
« Redevenir des quartiers choisis »

Projet urbain qui vise à intervenir sur le bâti, l'espace public, la mise en valeur du paysage, les déplacements, l'image des quartiers, la mixité générationnelle et sociale ;

Equipements et nouveaux aménagements:
« Améliorer le cadre de vie »

Relocalisation de l'école maternelle de Lestang dans un cadre végétal et entouré d'eau ;

Création d'équipements scolaires et liés à l'enfance en valorisant le patrimoine du centre ;

Aménagement qualitatif de l'esplanade Milliane et des canaux ;

Requalification d'entrées de ville et de rues principales (liaisons et cheminements doux).

Crédit photo : Solidarité Villes

Dossier suivi par Gérard Legrand, Vice-Président en charge de la politique de la ville et de l'ANRU.

Adoptez-les !

Si vous perdez un animal, ayez le bon réflexe en appelant le refuge

05.61.60.03.33

REFUGE Julie Cerny

Le Refuge est ouvert au public tous les jours de 14h30 à 17h.
Adresse : Les Trois Bornes 09100 PAMIERS

Lorsqu'un chien, ou un chat, est trouvé errant sur le territoire de la Communauté de communes ou d'une commune adhérente, il est pris en charge par les employés du refuge. Ils vérifient s'il est identifié et recherchent activement le propriétaire, publient un message sur PetAlert09 (facebook) et sur le site du refuge.

Passé un délai de 8 jours ouvrés, s'il n'est pas récupéré, l'animal est vacciné, vermifugé, identifié par puce électronique et stérilisé.

Il est alors proposé à l'adoption.

Pour adopter

Vous serez questionné sur votre lieu de résidence et votre attente vis-à-vis de votre futur compagnon à quatre pattes. Les agents du refuge vous présenteront les animaux qui correspondent à votre recherche.

Un coup de cœur ?

Une pièce d'identité, un justificatif de domicile, une participation financière vous sera demandée, et c'est parti !

Nala - 1 an

Galeo - 3 ans

Dossier suivi par Danielle Bouché, Vice-Présidente en charge du refuge.

Suivez-nous !

www.refuge-paysdepamiers.fr | Facebook @refugePaysdePamiers

Spécial PÔLE PETITE ENFANCE

Le Pôle Petite Enfance, c'est :

- **6 crèches collectives,**
- **2 crèches familiales,**
- **5 Relais d'Assistantes maternelles (RAM),**
- **1 ludothèque,**
- **10 places au sein de la crèche privée collective de Saverdun «Les Couassous»,**
- **1 Bureau d'Accueil Information et de Préinscription (BAIP),**
- **1 service administratif et financier,**
- **1 coordination médicale et de restauration,**
- **1 atelier gratuit de massage et de portage pour l'enfant (voir article page suivante).**

Le Pôle Petite Enfance participe également au fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfants-Parents : LAEP l'Unisson.

Nos partenaires financiers sont :
La Caisse d'Allocation Familiale,
La Mutualité Sociale Agricole,
Le Conseil Départemental.

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

Ariège Pyrénées le Département 09

Allocations Familiales
Caf de l'Ariège

Consultez : **mon-enfant.fr**

Depuis le 1er janvier 2018, le Pôle compte 280 places, complétées par les accueils chez les assistantes maternelles indépendantes. Nos services s'adressent à toutes les familles résidant sur le territoire intercommunal.

Cette diversité permet un large éventail de solutions de garde et une réactivité importante, adaptées au degré d'urgence de chaque situation et aux besoins de chaque famille.

Le Pôle Petite Enfance fonctionne conformément aux dispositions des décrets, des lois et instructions en vigueur, ainsi qu'aux dispositions du règlement intérieur et des conventions signées avec les divers partenaires.

Le contact se fait à l'accueil de la CCPAP et au bureau de pré-inscription, par les responsables des Relais Assistantes Maternelles.

Les besoins individuels de la famille sont identifiés pour proposer des solutions : en accueil collectif (multi accueils) ou en accueil individuel (crèches familiales ou assistante maternelle indépendante).

Suite à la commission d'attribution des places, la directrice de la structure proposée prend le relais pour déterminer ensemble les possibilités d'accueil de l'enfant et remplir les formalités administratives.

Une période d'adaptation est ensuite organisée pour permettre à l'enfant de s'accoutumer aux nouvelles personnes et au nouveau cadre de vie dans lequel il évoluera en l'absence de ses proches.

Ce temps est nécessaire car il offre aux familles l'occasion de rencontrer le personnel et permet à l'équipe découvrir le rythme sommeil-éveil-activités de l'enfant.

« Une ruche très organisée »

280 PLACES

Le Pôle Petite enfance est une ruche de 110 agents très organisée, dans laquelle des professionnelles diplômées mobilisent leurs compétences et leurs valeurs dans le but d'accueillir en toute sécurité.

Le développement de l'enfant est au cœur de nos préoccupations, de notre organisation et de nos pratiques. Sur fond de confiance et de respect, les modes d'accueil contribuent à renforcer le développement psychoaffectif, culturel et social des enfants.

De nombreuses activités sont proposées :

- éveil musical,
- lecture à la médiathèque,
- jeux à la ludothèque,
- gymnastique...

Des sorties (avec minibus) peuvent être organisées en fonction des projets travaillés en équipe :

- spectacles,
- festivals,
- marchés,
- Domaine des oiseaux,
- Caserne des Pompiers...

110 AGENTS

L'UNISSON : **ENFANTS-PARENTS**

- Passer un peu de temps dans un lieu spécialement aménagé pour l'accueil des jeunes enfants.
- Laisser les enfants évoluer avec d'autres, au milieu de jeux variés, sous l'oeil bienveillant d'adultes.
- Échanger avec d'autres adultes sur les questions du quotidien.

Depuis plus de deux ans, parents et enfants se retrouvent une à deux fois par semaine à l'Unisson, le Lieu d'Accueil Enfants-Parents mis en place par l'association des Pep et la Communauté de Communes.

Ce lieu se veut convivial et accueillant pour les enfants de 0 à 6 ans, accompagnés par un ou plusieurs de leurs parents. Il offre la possibilité à chacun de passer un moment tranquille à jouer, discuter, observer...

Pas besoin de prévenir, de s'inscrire ou de prévoir longtemps à l'avance. L'entrée est gratuite; elle se fait de manière volontaire et anonyme. Durant les heures d'ouverture, deux personnes sont là pour accueillir, répondre aux questions, échanger avec grands et petits et assurer le bon fonctionnement du lieu.

Compte tenu du succès grandissant des deux permanences, une troisième demi-journée d'ouverture s'installe dans la salle du Foulon, de manière à offrir aux habitants du quartier un nouveau lieu d'échange.

Les permanences s'organisent de la manière suivante:

- ***Le lundi matin de 9h à 12h dans la salle du Foulon à Pamiers***
- ***Le vendredi matin de 9h à 12h dans la salle du RAM à Saint-Jean du Falga (à côté de l'école)***
- ***Le samedi matin de 9h à 12h au multi-accueil à Pamiers.***

L'équipe d'accueillantes et les habitués du lieu espèrent vous y retrouver pour des moments de rencontre et de partage.

Renseignements : 05 32 11 09 97
ou par mail: secretariat.siege@lespep09.org

Activité peinture

LES VENDREDIS DE LA **PETITE ENFANCE**

Cette initiative est menée dans le cadre du projet «Contrat Ville» de Pamiers.

L'objectif visé est de créer et développer le lien social en favorisant les échanges inter- quartiers et la participation des familles du quartier au travers d'ateliers à destination des jeunes enfants accompagnés de leurs parents ou de leurs assistantes maternelles.

Plusieurs intervenants vont se relayer au fil des semaines tous les vendredis matin.

- «Mots tissés et bouches décousues» proposé par la MJC et la CAF.
- «Massage et portage de l'enfant» proposé par le Pôle Petite Enfance.
- «Lecture pour les tout-petits» proposé par la médiathèque.
- « Atelier pour les assistantes maternelles et les familles» proposé par le RAM de Pamiers et la MJC de 9h15 à 11h15.

Calendrier des séances

février à juillet 2018

- 02 février : Portage/ massage Bébés
- 09 février : Médiathèque
- 16 février : RAM et MJC
- 23 février : Mots tissés et bouches décousues
- 02 mars : RAM et MJC
- 09 mars : Médiathèque
- 16 mars : Portage/ massage Bébés
- 23 mars : Mots tissés et bouches décousues
- 30 mars : Médiathèque
- 06 avril : RAM et MJC
- 13 avril : Portage/ massage Bébés
- 20 avril : Mots tissés et bouches décousues
- 27 avril : RAM et MJC
- 04 mai : Médiathèque
- 18 mai : RAM et MJC
- 25 mai : Mots tissés et bouches décousues
- 01 juin : Portage/ massage Bébés
- 08 juin : RAM et MJC
- 15 juin : Médiathèque
- 22 juin : Mots tissés et bouches décousues
- 29 juin : RAM et MJC
- 06 juillet : Portage/ massage Bébés ou RAM/ MJC

Vous préférez accueil familial ou collectif ?

LES STRUCTURES D'ACCUEIL

ACCUEILS FAMILIAUX

Accueil au domicile d'assistantes maternelles avec des activités et un encadrement collectif. Horaires décalés possibles, y compris le samedi.

La Crèche Familiale de Pamiers
3, rue de la maternité - 09100 PAMIERS
05 34 01 25 34 I

La Crèche Familiale de Saverdun
8, rue des écoles - 09700 SAVERDUN
05.61.67.54.31

ACCUEILS COLLECTIFS

Accueil au sein de structures proposant un encadrement collectif.

Le Royaume d'Apamée
3, rue de la maternité - 09100 PAMIERS
05 34 01 25 34

Les Canongeous
16, rue Emile Gaillard - PAMIERS
05 34 01 25 30

Les Pitchouns
1, chemin de la gloire - PAMIERS
05 34 01 25 30

Les Souleillous
8, chemin du stade - LA TOUR DU CRIEU
05 61 67 27 79

Les Mainatjous
17, rue de la République - SAINT JEAN DU FALGA
05 61 67 71 13

Les Petits Loups
rue de l'Hôtel de Ville - MAZERES
05 61 69 38 28
(convention de partenariat)

Les Couassous
Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - SAVERDUN
05 61 69 57 95
(convention de partenariat pour 10 berceaux)

LES RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

RAM DU TERRITOIRE

RAM de Pamiers
5, rue de la Maternité
05 34 01 25 34

RAM de La Tour du Crieu
8, chemin du stade
05 61 60 03 28

RAM de Saint Jean du Falga
Groupe scolaire - Place Jean Jaurès
09 79 72 97 47

RAM de Saverdun
8, rue des écoles
05 61 67 54 31

RAM de Mazères
rue de l'Hôtel de Ville
05 61 69 38 28

ATELIERS D'ÉVEIL

Secteur Est - Vallée de l'Hers
LES PUJOLS - Ecole maternelle (salle du RASED)
06 83 89 81 37

Secteur Nord
LE VERNET D'ARIEGE - Salle du CLAE (salle des fêtes)
06 85 44 29 94

Prix littéraire «nounoumeli»

Le prix littéraire des assistantes maternelles indépendantes « Nounoumeli » est un projet partenarial à l'initiative : Des Relais Assistantes Maternelles de Pamiers, Saint-Jean-du-Falga, La Tour-du-Crieu ; Du réseau des médiathèques de la Communauté de Communes ; De la ludothèque du Pôle Petite Enfance, et la participation du Conseil Départemental de l'Ariège / Bibliothèque Départementale de prêt.

> « Les livres invitent au rêve, développent l'imagination et favorisent l'explosion du langage...

Tout au long de l'année, dans le cadre d'ateliers, les responsables des RAM et les bibliothécaires ont une démarche de sensibilisation au livre auprès des assistantes maternelles indépendantes.

Les albums lus par l'adulte suscitent l'intérêt du tout-petit, permettent le partage et l'expression des émotions. Ils peuvent aussi être présentés sous une forme originale (livres animés, kamishibaïs, tapis de lecture, scénettes…) ils apportent une expérience nouvelle riche de découvertes.

Un partenariat élargi pour valoriser cette dimension ludique des livres

L'envie de donner une nouvelle dimension au partenariat RAM/bibliothèques et l'évolution d'un projet commun, vers des formes d'animation plus ludiques, a suscité l'idée d'associer les ludothécaires du Pôle Petite enfance au projet.

Des livres « petite enfance » actuels, sélectionnés par des professionnels du livre

Les bibliothécaires ont sélectionné une vingtaine de livres issus de la production éditoriale «petite enfance» récente, parmi lesquels les différents acteurs du projet ont retenu 6 albums.

Le prix « Nounoumeli » invite les assistantes maternelles indépendantes à partager un moment de lecture privilégié avec les enfants qu'elles accueillent et à leur faire découvrir les 6 livres sélectionnés.

Par la suite, leur vote nommera l'album qui aura suscité le plus d'intérêt et rencontré le plus de succès, à partir des attitudes manifestées par les enfants.

Les ateliers

« création de jeux à la ludothèque »

Parallèlement des ateliers de création de jeux en lien avec le lot des 6 livres sont organisés une matinée par mois, à la ludothèque du Pôle Petite Enfance. Les assistantes maternelles indépendantes ont ainsi la possibilité de venir partager leur créativité et leur savoir-faire autour de la confection de loto en 3D, imagier, puzzle… Pendant ce temps, les enfants profitent des différents coins jeux proposés à la ludothèque.

Cette manifestation est le fruit d'un travail partenarial entre les RAM, le réseau des médiathèques et la ludothèque depuis de nombreuses années. Il aboutit à un objectif commun qui est de permettre au jeune enfant de s'épanouir, de développer son langage, son imagination, de savoir identifier, exprimer ses émotions, de communiquer avec l'autre au travers de moyens de communication tel que le livre et le jeu.

Le résultat du vote devrait être divulgué le 1er juin.

LA **LUDOTHÈQUE**

La ludothèque est ouverte aux enfants fréquentant les structures collectives et familiales du pôle Petite Enfance, aux enfants accueillis par les AMI fréquentant les RAM et par les assistantes maternelles du Conseil Départemental.

Jeux et jouets peuvent être empruntés par les professionnels de la Petite Enfance, au deuxième étage de l'accueil collectif «Le Royaume d'Apamée».

De nombreux ateliers y sont organisés pour le plus grand plaisir des enfants !

3, rue de la Maternité
09100 PAMIERS
05 34 01 25 36 - poste 342
ludotheque@ccpap.fr

PARTENAIRE DU 7ème FESTIVAL ENFANCE JEUNESSE DE PAMIERS

La ludothèque a participé à cette manifestation organisée par le Service Enfance Jeunesse de la ville de Pamiers, qui propose des animations gratuites, variées et originales.

Enfants, parents, grands-parents, taties, tontons, amis... ont été séduits par les jeux indémodables et incontournables autant que par les jeux originaux, de toutes cultures. Les animatrices accueillantes et bienveillantes étaient là pour proposer des jeux adaptés aux âges, en expliquer les règles et veiller au bon déroulement des parties : Un vrai plaisir de permettre aux familles de jouer ensemble !

Planning à l'accueil du Pôle Petite Enfance :
3, rue de la maternité à Pamiers
ou par téléphone au 05.34.01.25.30.

Participation libre (sans inscription et gratuite)

LES ATELIERS **MASSAGE**

Le Pôle Petite Enfance propose des ateliers massage et portage de l'enfant dès la naissance jusqu'à 3 ans. Ils sont animés par Laurence THOMAS LENA, auxiliaire de puériculture, praticienne en énergétique traditionnelle chinoise, psycho-praticienne, formée aux massages shantalla des plus petits.

Le massage shantalla aide l'enfant à trouver le sommeil, calme les colites et répond aux besoins d'enveloppement, de toucher, de bercer du bébé et de l'enfant. Le massage l'aidera dans son développement sensoriel et moteur. Lors de ces ateliers, les parents qui le souhaitent pourront aussi apprendre le portage en écharpe.

L'intervenante, formée à la relation d'aide, offre un climat et une écoute qui permet aux parents d'échanger et de partager leurs questionnements et leurs expériences de parents, le tout dans une ambiance conviviale de respect, d'écoute et de non-jugement.

Le jeudi de 9h30 à 11h30 dans les locaux de la crèche familiale : 5, rue de la maternité à Pamiers.

En bref

TRAVAUX DANS LES **PISCINES**

Au cours de l'année 2017, un vaste plan de remise en état et de mises aux normes a été mené pour la piscine de Saverdun et le centre nautique Neptunia de Pamiers. Ces équipements structurants pour le territoire ont bénéficié de la participation importante de la Communauté de communes : environ 90.000 € pour chaque structure.

Réparation des fuites, remise en état des chaudières et filtres, reprise des menuiseries, mise aux normes électriques et d'accessibilité, amélioration des aménagements...

La patience des nageurs aura été récompensée car ces travaux permettent une réouverture des installations en toute sérénité.

Un seul mot d'ordre : Tous à l'eau, c'est bon pour la santé !

PASSERELLE SUR LE **CRIEU**

Le 17 novembre 2017, la Communauté de communes a inauguré une passerelle permettant de franchir le Crieu entre Pamiers et la Tour-du-Crieu. Cette voie économique ancestrale (puisqu'un pont est déjà mentionné vers 1200 à cet emplacement) mène directement au centre commercial de la Bouriette, depuis La Tour. Elle forme aussi un sentier de randonnée proposant un itinéraire de promenade ombragé au bord du Crieu.

Pour améliorer le franchissement du ruisseau, des pas japonais avaient été installés par la Communauté de communes, il y a une vingtaine d'années. Peu pratiques et formant régulièrement des embâcles, ces pas japonais ont été supprimés au profit de cette passerelle. Le montant de l'opération s'élève à 55.400 EUR TTC, financés à 40% par le Conseil Départemental de l'Ariège.

ET **AUSSI...**

• les crèches

En 2017, une mise aux normes d'accessibilité des crèches a été menée, pour un montant global de 94.000€.

Des équipements et un logiciel de gestion ont été achetés pour un montant de 24.200€.

Ces dépenses ont été aidées par le département pour un montant de 23.150€ et par l'état pour 6.770€.

• la voirie

Un important programme de réparation des voiries a aussi été réalisé pour un montant de 1.266.000€ environ.

Ces travaux sont menés par la Communauté de communes sur les routes communales «d'intérêt communautaire» et sont aidés par l'Etat à hauteur de 316.500€ et par le département pour 26.500€.

• La déchetterie

La déchetterie intercommunale, située au lieudit Périès à l'entrée sud de Saverdun, a fait l'objet d'un vaste programme de mise en sécurité, pour un montant de 83.850€. Gestion de la circulation, barrières anti-chute, signalétique ont permis d'améliorer l'accueil du public et les conditions de travail pour les employés.

BILAN 2017
QUELQUES DÉCISIONS DU CONSEIL...

- Le conseil communautaire a attribué de nombreuses subventions aux associations partenaires (dont les activités entrent dans le champ des compétences intercommunales) ou aux particuliers (dans le cadre des programmes en cours) : 52.000€ dans le domaine de la culture, 25.700€ pour le soutien aux personnes en difficulté, 19.800€ pour les personnes âgées, 1.100€ pour la petite enfance, 2.000€ pour l'environnement et 12.000€ pour le développement économique.

- 5 terrains ont été vendus à des entreprises pour leur installation sur la Zone d'Activités de Gabriélat.

- Un partenariat avec la Région et la Département a été conclu pour permettre de mobiliser des aides à l'immobilier d'entreprise.

- Le PIG (Programme d'Intérêt Général) proposant des aides à la rénovation de l'habitat sur le territoire de l'ancienne Communauté de communes du Canton de Saverdun, a été prolongé pour l'année 2018.

- Le PLH (Programme Local de l'Habitat) proposant des aides à la rénovation de l'habitat sur le territoire de l'ancienne Communauté de communes du Pays de Pamiers prendra le relais sur la totalité du territoire de la nouvelle Communauté de communes.

- 586.922 € de subventions aux particuliers ont été accordées en 2017 pour la rénovation de logements, dans le cadre des programmes PIG - PLH et façades.

RESTAURATION D'UN **LAVOIR**

Situé à Luzent, sur la commune de Saint-Jean-du-Falga, ce lavoir a été réhabilité par la Communauté de communes des Portes d'Ariège-Pyrénées dans le cadre de sa politique de restauration des éléments du petit patrimoine, le long des sentiers de randonnée.

Deux corps de métier ont été sollicités :
- Un charpentier pour refaire l'intégralité de la couverture selon les plans d'origine pour un coût de 6880€ H.T (sté nouvelle Coffra TP) ;
- Un maçon pour un coût de 3200€ H.T (sté SV Construction).
Les plans d'origine ont été scrupuleusement respectés pour cette rénovation.

ACHATS DE **CAMIONS**

Il était nécessaire de renouveler le matériel roulant affecté au service de collecte des déchets ménagers, soumis à un usage intensif et à un kilométrage élevé. Notre choix s'est porté sur :
- Un camion-benne de 16t et 16 m3, pour un montant de 161.254 €.
- Un camion polybenne de 19t doté d'un bras de levage et d'une grue auxiliaire, pour un montant de 236.261 € pour la collecte des gros déchets verts et encombrants, ainsi que la rotation des bennes de quai à la déchetterie.

SUBVENTIONS OBTENUES

36.600 €
du Conseil Départemental de l'Ariège

30.000 €
de l'Etat

Focus «patrimoine» sur nos villages

Arvigna

Le territoire d'Arvigna, bordé à l'est par la vallée du Douctouyre, propose un joli paysage de collines qui s'élèvent peu à peu vers les premiers contreforts du massif du Plantaurel. La commune ne possède pas de village centre mais un habitat dispersé composé de hameaux et de fermes isolées déjà figurés sur la Carte de Cassini au 18e siècle.

Son histoire est très riche puisque au 9e siècle le territoire d'Arvigna fait déjà partie du ministerium de Tindranès qui intègre le domaine de Foix en 1151 par le biais du mariage de Roger Bernard I de Foix avec Cécile Trencavel.

La famille d'Arvigna faisait partie des plus importantes familles seigneuriales du comté. Au 13e siècle, elle adopte la cause cathare et à ce titre, est interrogée à deux reprises pendant l'Inquisition. La famille contribue néanmoins à l'enrichissement de l'abbaye de Boulbonne. Sous l'Ancien Régime et jusqu'au 19e siècle, les terres d'Arvigna, des Issards et de Vira, passent entre les mains de la famille de Simorre puis des Barrière.

Le château des seigneurs d'Arvigna n'est plus matérialisé aujourd'hui que par sa motte castrale, fragile témoin de cet édifice seigneurial. Au sud-est la petite esplanade occupée par quelques maisons correspond à l'emplacement de la basse-cour du château.

Le hameau de Minguet possède encore une jolie fontaine avec son abreuvoir accolé. Une inscription, très émoussée, permet de connaître sa date, 1812.

En contrebas, sur un replat, isolée, est bâtie l'église. Arvigna possédait plusieurs édifices religieux dont nous trouvons la trace dans les archives mais qui ont aujourd'hui disparu : les églises Saint-Vincent, Saint-André et de la Sainte-Trinité.

Les matériaux de construction des maisons sont essentiellement des moellons calcaire mêlés à des galets, avec des encadrements de baies en bois, pierre ou brique. Quelques pan-de-bois subsistent également. Les maisons les plus anciennes recensées remontent au 17e siècle.

Focus «patrimoine» sur nos villages

La Bastide de Lordat

Bâtie en crête, La Bastide-de-Lordat domine la plaine de l'Hers à l'est alors que les pentes s'adoucissent à l'ouest. La bastide, fondée par les seigneurs de Belpech, est mentionnée pour la première fois en 1250. Ils la vendent en 1416 à Hugues de Lordat-Cazenave. D'abord dénommée la Bastide-Garderenoux, elle prend alors le nom de la Bastide-Cazenave puis de la Bastide-de-Lordat. Le village est en partie bâti sur un plan régulier (nord-est).

Le château n'est mentionné qu'en 1491. Construit postérieurement, il vient perturber l'allotissement régulier du bourg. La première église, aujourd'hui disparue, était située à l'est du château. Elle sera déplacée courant du 17e siècle favorisant ainsi la naissance d'un nouveau quartier plus au sud. Une description du 17e siècle mentionne deux tours dont une servant de prison, le tout entouré de fossé.

A remarquer sur le territoire communal: la présence de séchoir à tabac dont la culture s'est développée dès 1955. D'après une enquête ethnologique, 14 producteurs étaient installés à la Bastide-de-Lordat. La plupart utilisaient des bâtiments existants pour le séchage, mais les plus fortunés ont fait construire de véritables séchoirs visant à protéger les grappes de l'humidité et assurer une ventilation suffisante pour éviter la dessiccation des feuilles.

Une fontaine monumentale est réalisée en 1912 par l'architecte Emile Sauret.
Placée face à l'allée menant au lavoir (actuelle mairie), elle participe à une mise en scène de l'architecture publique.

Les pierres de taille proviennent des carrières de Lacrouzette (Tarn) et les pièces de tuyauterie et de robinetterie ont été produites par la Société métallurgique du Périgord et la fonderie de Fumel.

De part et d'autre, deux statuettes en fonte représentent de jeunes tritons soufflant dans des conques marines. Dominant l'ensemble, un Génie des eaux est assis sur une coquille Saint-Jacques et un animal marin tout en écoutant une grande conque.

Focus «patrimoine» sur nos villages

Brie

Située dans les coteaux du Terrefort, arrosée par la Laure, Brie est une petite seigneurie dotée d'une histoire complexe. Un château appartenant aux comtes de Foix est mentionné en 1263. Puis les seigneurs se succèdent, Raymond de Canté et Jordain de Péreilhe (1298), l'évêque de Pamiers (1308), Jean de Lordat (1499), les Villemur (16e siècle). La seigneurie se stabilise entre le 17e siècle et la Révolution en passant sous l'influence de la famille Durrieu de Madron.

Un compoix (ancien cadastre) de 1646 nous éclaire sur la physionomie du village. Deux quartiers apparaissent, l'un autour de la place et de sa halle et un deuxième, moins important, autour d'une fontaine. Deux hameaux sont cités, Guilhem de Long et Guilhamet où l'on observe encore des maisons en pans de bois. Un plan du 18e siècle est conservé aux Archives Départementales de l'Ariège. Document très précieux, il permet d'identifier des éléments parfois disparus du patrimoine comme la halle, une tuilerie au lieu-dit de la Courrège appartenant à madame de Madron, un moulin à vent ruiné aujourd'hui placé le long d'un sentier de randonnée… Au nord du château est mentionné le « rec du moulin pastelier» soit le canal d'alimentation en eau d'un moulin produisant de la poudre de pastel, plante tinctoriale bleue très recherchée jusqu'à la fin du 16e siècle.

Le château du seigneur de Madron datant du 18e siècle est placé face à l'église en position isolée par rapport au bourg. On ignore par contre où se situait le château féodal des comtes de Foix. Peut-être sur les coteaux à l'est pour permettre une surveillance de la route, du bourg et non loin de l'église.

François Goullus

Dans le cimetière se trouve la tombe de François Goullus, ornée d'un médaillon de marbre blanc à son effigie.

Natif de Lyon, il est devenu baron d'Empire en 1811 et propriétaire du château de Brie dès mars 1814.

Il y passera une courte retraite puisqu'il meurt en septembre de la même année.

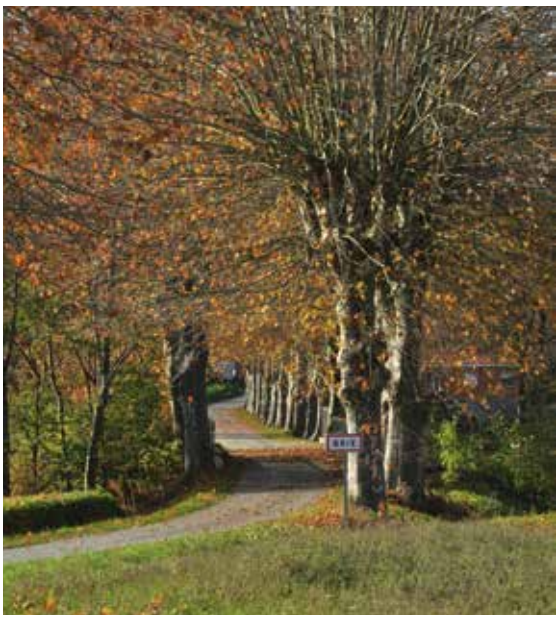

Nos 35 communes membres

Un focus «patrimoine» sera réalisé pour chaque commune à l'occasion des prochaines éditions du journal d'information de la Communauté de communes. Promenez-vous aux portes de l'Ariège !

- Arvigna
- Bénagues
- Bezac
- Bonnac
- Brie
- Canté
- Escosse
- Esplas
- Gaudiès
- Justiniac
- Labatut
- La Bastide de Lordat
- La Tour-du-Crieu
- Le Carlaret
- Lissac
- Le Vernet
- Les Issards
- Lescousse
- Les Pujols
- Ludiès
- Madiere
- Mazeres
- Montaut
- Pamiers
- Saint-Amadou
- Saint-Amans
- Saint-Jean-du-Falga
- Saint-Martin-d'Oydes
- saint-Michel
- Saint-Quirc
- Saint-Victor-Rouzaud
- Saverdun
- Trémoulet
- Unzent
- Villeneuve-du-Paréage

Expression des élus

Expression libre des groupes minoritaires (art. 2121-27-1 du CGCT)

Comptabilité plutôt que solidarité !

Un an après le regroupement des Communautés de communes de Pamiers et Saverdun, les premières décisions ont clairement démontré les objectifs du « politburo ». Pour Messieurs Trigano – Combres - Calleja – Marette, seule la vision comptable prime, et ce au détriment d'un vrai projet communautaire.

Ainsi et c'est assez rare pour le noter, la fusion des deux Communautés a abouti en 2017 à la restitution de plusieurs compétences aux communes membres : exit donc l'embellissement des communes, exit la mutualisation des équipements informatiques, exit la construction ou l'entretien d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, etc. Enfin, comme bien souvent dans cette logique purement financière, c'est la culture qui trinque, car même si la compétence ne disparait pas, le réseau de lecture va voir son budget divisé par 2 en 2018.

Comme nous l'avons plusieurs fois réclamé, nous demandons qu'il y ait une vraie réflexion sur la fiscalité locale sur le territoire de la CCPAP pour faire émerger un vrai projet communautaire solidaire et rationnel. Nous sommes conscients de la nécessité de gérer de manière rigoureuse les deniers publics mais une gestion rigoureuse n'implique pas nécessairement des compétences réduites à peaux de chagrin.

D'autres collectivités y parviennent, pourquoi pas nous ?

Groupe d'opposition de gauche à la CCPAP

AVANT de JETER,

pensons au réemploi,
au compostage, au recyclage...

#JeTrie #BonneRésolution

Renseignez-vous

auprès de vos déchetteries

- **Varilhes : 05.61.68.02.02**
- **Saverdun : 05.61.60.35.11**

À JETER

DECHETS MÉNAGERS DANS LE SAC GRIS

À RECYCLER

EMBALLAGES EN VERRE, VIDES, DANS LA BORNE VERTE

Pas besoin de les laver !

Pots et bocaux

Bouteilles

À RECYCLER

EMBALLAGES VIDES À METTRE DANS VOTRE SAC JAUNE

Bouteilles et flacons en plastique

Briques et boîtes en carton

Emballages en métal

À RECYCLER

TOUS LES PAPIERS SE RECYCLENT DANS LA BORNE BLEUE

Journaux, magazines, publicités et prospectus

Annuaires, catalogues livres et cahiers

Courriers et enveloppes